

Département
De Vaucluse

Ville de



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
31 Mai 2023

OBJET :
*Demande de
Subvention au Conseil
Régional SUD PACA
Nos communes
d'abord Travaux
d'aménagement du
parc Mandela -
Modification*

RAPPORTEUR :
Alain NOUVEAU

N°
2023-05-13

PJ :

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 6

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI
Aurélie NOUGIER représentée par Régis PHALY
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-03-18 du 30 mars 2023 avait été votée une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « nos communes d'abord » initié par le Conseil Régional SUD PACA. Le projet ayant évolué ainsi que l'estimation prévisionnelle des travaux, il convient de modifier la délibération sus visée notamment le plan de financement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2023 n°2023-18 portant demande de subvention au Conseil Régional SUD PACA -nos communes d'abord, pour les travaux d'aménagement du Parc Mandela,

Vu l'appel à projets « nos communes d'abord » initié par le Conseil Régional SUD PACA,

Vu le contrat de relance et de transition écologique signé le 2 juillet 2021 dans lequel le projet est inscrit,

Considérant que le Conseil Régional SUD PACA dans le cadre de l'appel à projets « nos communes d'abord » permet de financer à hauteur de 50 % dans la limite de 200 000 € chaque année un projet s'inscrivant dans un panel de quatre opérations :

- Etudes sur la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Projets de renaturation des espaces publics
- Projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans une démarche de rénovation globale
- Etudes et acquisitions foncières liées aux projets listés ci-dessus

Considérant que les travaux envisagés par la commune d'Entraigues sur la Sorgue s'inscrivent dans la priorité relative à la renaturation des espaces publics. Qu'en effet, les parcs, jardins, places et écoles publiques sont retenus dans cette catégorie ;

Considérant que ces travaux consistent dans une première phase en la rénovation du parc Mandela notamment la plantation d'arbres, la création de voies pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des aires de jeux. Qu'en outre, il s'agira d'envisager dans un second temps en 2024, une réfection du parvis vieillissant de l'école. Les travaux permettront de sécuriser l'accès à l'école et de créer une voie piétonne pour les enfants et leurs parents ;

Monsieur le Maire propose de solliciter le bénéfice de la politique territoriale du Conseil Régional SUD PACA 2023 pour cette opération d'investissement pour un montant total de 178 723.14 €.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

Montant prévisionnel des travaux :	340 540.28 €
Honoraires AMO :	3 790.00 €
Maitrise d'œuvre :	11 116.00 €
Bureau de contrôle :	2 000.00 €
Soit Total HT :	357 446.28 €

Il est précisé que cette demande de financement est constituée pour la phase 1 des travaux du Parc Mandela et que la commune se réserve la faculté d'en déposer une nouvelle pour la phase 2, en 2024 pour le parvis de l'école Desnos et la liaison piétonne avec le Parc. Ainsi, les frais d'AMO et de MOE, communs aux projets, sont divisés en deux.

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
CR PACA	Nos communes d'abord 2023	50	178 723.14 €
Commune d'Entraigues	Autofinancement	50	178 723.14 €

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR
5 ABSTENTIONS : M. Duchêne – Mme Macia – M. Moutte – Mme Pighini – M. Testud

- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération une aide de 178 723.14 euros au titre de l'appel à projets « nos communes d'abord » ;
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Josette PULITI

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 20/06/2023
Après dépôt en Préfecture le : 09/06/2023
Après publication ou notification le : 20/06/2023
P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication